



Hôtel de Ville
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Tél. : 450 586-2921
mairie@ville.lavaltrie.qc.ca
www.ville.lavaltrie.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Adoption du budget 2021 à Lavaltrie

Lavaltrie, le 7 décembre 2020 – Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a adopté aujourd'hui, en séance extraordinaire, le budget 2021 ainsi que son plan d'immobilisation 2021-2024. Le budget de fonctionnement s'élève à 21 M\$, ce qui représente une hausse de 1,1 M\$, comparativement à 2020.

Notons que pour cet exercice budgétaire, la Ville de Lavaltrie bénéficie d'une aide de 856 k\$ accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie. Le conseil utilisera principalement cette contribution afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens en cette période de crise sanitaire, et ce, dans le contexte de l'application du nouveau rôle d'évaluation 2021-2023, qui augmente de 11,4 %.

Faits saillants du budget 2021 :

- Diminution du taux de la taxe foncière générale de façon à absorber la hausse du nouveau rôle triennal 2021-2023.
- Diminution de la taxe spécifique au remboursement de la dette, en raison de la diminution des taux d'intérêts sur les marchés et du remboursement complet de certains emprunts.
- Tarification des services au même taux que 2020 (eau, égouts, et matières résiduelles), pour les secteurs desservis.
- Revenus de 20,1 M\$, une augmentation de 510 k\$ (2,6 %) en raison du développement immobilier et de transferts gouvernementaux.
- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,1 M\$, principalement à cause de : la hausse des quotes-parts (MRC de D'Autray et de la sûreté du Québec), les coûts des élections 2021, les frais liés à la crise sanitaire, ainsi que la réalisation de projets non récurrents et priorités par le conseil municipal, dans le cadre de sa planification stratégique.
- Appropriation de 122 k\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour pallier aux coûts des élections en 2021.

« Durant le processus, nous devons équilibrer ce budget en considérant l'incidence de cette crise sanitaire. Nous voulions également maintenir des services de qualité et atteindre les objectifs à long terme de notre planification stratégique », a affirmé le maire de la Ville de Lavaltrie, monsieur Christian Goulet. Ce dernier a poursuivi en appuyant qu'il était essentiel, en cette période de pandémie, de ne pas alourdir la charge fiscale des citoyens et d'atténuer la hausse du nouveau rôle triennal d'évaluation.

La responsable de la commission des finances, Mme Danielle Perreault, a pour sa part complété en expliquant que le compte de taxes n'augmentera pas pour une résidence dont l'ajustement de sa valeur foncière est équivalent à la hausse moyenne du nouveau rôle foncier.

À propos du plan d'investissement 2021-2024 :

Conformément à sa planification stratégique, le conseil municipal maintient le cap sur son plan d'investissement évalué à 67 M\$ et qui se réalisera avec l'appui financier de différents paliers gouvernementaux. Ainsi, le conseil prévoit la réalisation de projets tels que : l'urbanisation de la route 131, la réfection d'infrastructures (sanitaire, aqueduc et pluvial) dans le secteur des rues Arcand, L'Espérance et Bord-de-L'Eau, l'aménagement d'une place publique dans le cadre du 350^e anniversaire de la Ville, l'amélioration et l'aménagement d'une voie de contournement sur le rang du Golf, l'aménagement d'un parc de quartier dans le secteur des projets domiciliaires Halte de Lavaltrie et Héritage du Roy et la mise aux normes de l'usine de filtration.

Il est possible de consulter le document explicatif du budget 2021 sur le site web au www.ville.lavaltrie.qc.ca.

-30-

Source : Marc-André Desjardins
Directeur des services administratifs et trésorier
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2233 | madesjardins@ville.lavaltrie.qc.ca